



Dimanche 28 Juin 2026

PETERSBACH



MARCHÉ AUX PUCES

RESTAURATION SUR PLACE

Café - Croissants

Boeuf à la broche

Salade de pommes de terre



Grillades

Buvette



TARIF EXPOSANTS

Parcelle de 5m à 8€

Le mètre supplémentaire à 2€

Installation des stands à partir de 6h

RÉSERVATION ET RENSEIGNEMENTS

helloasso.com/associations/harmonie-de-petersbach/evenements/marche-aux-puces-2026



06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37 après 18h

harmoniedepetersbach@gmail.com



Ou sur notre page Facebook



ORGANISÉ PAR L'HARMONIE DE PETERSBACH

IMPRIMER PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Dimanche 28 Juin 2026

PETERSBACH



MARCHÉ AUX PUCES

RESTAURATION SUR PLACE

Café - Croissants

Boeuf à la broche

Salade de pommes de terre



Grillades

Buvette



TARIF EXPOSANTS

Parcelle de 5m à 8€

Le mètre supplémentaire à 2€

Installation des stands à partir de 6h

RÉSERVATION ET RENSEIGNEMENTS

helloasso.com/associations/harmonie-de-petersbach/evenements/marche-aux-puces-2026



06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37 après 18h

harmoniedepetersbach@gmail.com



Ou sur notre page Facebook



ORGANISÉ PAR L'HARMONIE DE PETERSBACH

IMPRIMER PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

RÈGLEMENT

Le marché aux puces est ouvert à tous sous condition de renvoyer le talon-réponse rempli et accompagné du paiement. Les places non payées ne seront pas réservées.

Il ne sera fait aucun remboursement au cas de non occupation.

Une pièce d'identité peut être demandée.

Parcelle de 5 mètres minimum à 8€, le mètre supplémentaire à 2€.

La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.

L'introduction de substances novices ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.

Tout manifestation bruyante est interdite.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

L'Harmonie de Petersbach décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00.

Les transactions ne débuteront pas avant 7h00.

L'association est seule juge des numéros des emplacements. Aucun changement libre de place ne sera toléré.

L'allocation des emplacements se fera en priorité aux abords de la salle polyvalente puis dans la rue principale.

Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre et d'emporter l'ensemble des déchets.

En cas de non respect de ce règlement, l'Harmonie de Petersbach sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Talon-réponse à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le 21 juin 2026.

Chèque libellé à l'ordre de l'Harmonie de Petersbach et adressé au 17 rue principale 67290 STRUTH

Renseignements sur

<https://www.helloasso.com/associations/harmonie-de-Petersbach/evenements/marche-aux-puces-2026>



06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37 après 18h.

harmoniedepetersbach@gmail.com

Ou sur notre page Facebook

RÈGLEMENT

Le marché aux puces est ouvert à tous sous condition de renvoyer le talon-réponse rempli et accompagné du paiement. Les places non payées ne seront pas réservées.

Il ne sera fait aucun remboursement au cas de non occupation.

Une pièce d'identité peut être demandée.

Parcelle de 5 mètres minimum à 8€, le mètre supplémentaire à 2€.

La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.

L'introduction de substances novices ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.

Tout manifestation bruyante est interdite.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

L'Harmonie de Petersbach décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

La mise en place des exposants se fera de 6h00 à 8h00.

Les transactions ne débuteront pas avant 7h00.

L'association est seule juge des numéros des emplacements. Aucun changement libre de place ne sera toléré.

L'allocation des emplacements se fera en priorité aux abords de la salle polyvalente puis dans la rue principale.

Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre et d'emporter l'ensemble des déchets.

En cas de non respect de ce règlement, l'Harmonie de Petersbach sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

Talon-réponse à retourner dûment rempli, signé et accompagné du paiement avant le 21 juin 2026.

Chèque libellé à l'ordre de l'Harmonie de Petersbach et adressé au 17 rue principale 67290 STRUTH

Renseignements sur

<https://www.helloasso.com/associations/harmonie-de-Petersbach/evenements/marche-aux-puces-2026>



06 36 76 74 00 ou 06 73 54 75 37 après 18h.

harmoniedepetersbach@gmail.com

Ou sur notre page Facebook

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse mail : _____
N° et nature de la pièce d'identité : _____
Délivrée le : _____ Par : _____
Si professionnel, N° registre de commerce : _____ Délivré le : _____
N° d'immatriculation du véhicule : _____
Nombre de parcelle : _____ x 8€, nombre de mètres supplémentaires : _____ x 2€
J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.
Signature : _____

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Adresse mail : _____
N° et nature de la pièce d'identité : _____
Délivrée le : _____ Par : _____
Si professionnel, N° registre de commerce : _____ Délivré le : _____
N° d'immatriculation du véhicule : _____
Nombre de parcelle : _____ x 8€, nombre de mètres supplémentaires : _____ x 2€
J'ai pris connaissance du règlement, et atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière.
Signature : _____